



Affiché le 24 mars 2017

Daniel MARTIN

DM



EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 juillet 2016
Date de convocation : le 12 juillet 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel **MARTIN**, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents

Jacques **LEMERLE**, Pierre **COUTANT**, Hafidha **BATEL**, Élisabeth **LE NAGARD**, Karen **AUBERT**, Cyril **AUBERT**, Julien **KERARON**, Aymery **BOT**, Katell **BERTHE**, Danièle **CAUDAN**, Claude **TUAUDEN**, Annie **LE BUREL-MAHÉO**, Jean-Michel **PAHUN**,

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote

Gwenola **MEUNIER-LE CORRE**, ayant donné pouvoir de vote à Jacques **LEMERLE**,
Katia **FAUCHOIX**, ayant donné pouvoir de vote à Élisabeth **LE NAGARD**,
Frédérique **HILY-MALANDAIN**, ayant donné pouvoir de vote à Daniel **MARTIN**,
Hervé **SONNIC**, ayant donné pouvoir de vote à Aymery **BOT**,
Marie **LALLEMANT**, ayant donné pouvoir de vote à Hafidha **BATEL**,
Jean-Paul **HUBERT**, ayant donné pouvoir de vote à Annie **LE BUREL-MAHÉO**,
Muriel **JOURDA**, ayant donné pouvoir de vote à Claude **TUAUDEN**,
Martine **PASGRIMAUD**, ayant donné pouvoir de vote à Jean-Michel **PAHUN**.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Aymery **BOT** est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du dernier conseil.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

URBANISME – ENVIRONNEMENT – TRAVAUX

1°) Plan local d'urbanisme
Approbation de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau

D 2016/046

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 novembre 2014 prescrivant la mise en œuvre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 14 avril 2014 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Blavet,

Par délibération en date du 18 novembre 2014, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). La procédure de révision prévoit que soit réalisé un inventaire des zones humides et des cours d'eau.

Cet inventaire a été réalisé par Lorient Agglomération. Il répond à un double objectif :

- respecter les prescriptions du SAGE Blavet qui demande aux communes de disposer d'un inventaire des zones humides sur leur territoire dans un délai de trois ans après l'adoption du SAGE et d'intégrer cet inventaire aux documents d'urbanisme,
- fournir à la commune un outil d'aide à la décision dans le cadre des révisions ou modifications futures du P.L.U.

Les zones humides répertoriées et prise en compte dans le SAGE Blavet sont d'une surface de 52,50 ha, elles sont constituée par une vasière sans végétation vasculaire (slikke). Il est proposé pour tenir compte de l'existant et de l'emprise des installations portuaires, y compris du chenal d'accès aux pontons de retenir une superficie totale de 51,65 ha en mer.

Afin que la carte sur laquelle figurent les zones humides répertoriées comme telles sur le territoire de la commune de Port-Louis, soit annexée au Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal doit valider cet inventaire des zones humides et des cours d'eau.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'inventaire des zones humides joint à la présente délibération et de s'engager à l'intégrer dans son P.L.U.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve l'inventaire des zones humides et des cours d'eau joint à la présente délibération,**
- **s'engage à intégrer cet inventaire dans son Plan Local d'Urbanisme.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le registre dûment signé

Le 21 juillet 2016

Le Maire,

Daniel MARTIN

